



Public concerné

Producteurs de PPAM en Drôme voire départements limitrophes.



Durée

1 jour(s) / 7h

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode



FORMATION

Mieux commercialiser ses huiles essentielles et hydrolats dans le respect des règles



Conditions de réalisation

Être un producteur pratiquant la vente directe de ses huiles essentielles, ou désireux de le faire.

Pré-requis : aucun



Objectifs pédagogiques

Prendre en compte dans sa commercialisation ; les réglementations associées à la vente directe des huiles essentielles et hydrolats. Se préparer à d'éventuels contrôles en étant conscients des points de vigilance.

Se sensibiliser aux règles liées à la production et à la manipulation des huiles essentielles dans une distillerie pour mieux vendre aux professionnels.

Contextualiser les acquis réglementaires pour adapter ses supports de communication (étiquette ou autres) dans le respect de la réglementation.



Contenu

Les différentes réglementations applicables en fonction de l'usage : "produits chimiques", "arômes alimentaires", "compléments alimentaires", "produits cosmétiques"

Impacts sur la communication autour du produit

Exemples de contrôles

Exemples d'étiquetage/mise en pratique autour de cas concrets

Échanges autour des flacons apportés par les stagiaires

Règlement REACH : obligations et conséquences pour les distillateurs, implications pour les producteurs

Règlement LCP : étiquetage et principales obligations

Autres obligations réglementaires : fiches de données de sécurité, autres documents..

Contextualisation des acquis et plan d'action pour l'adaptation des supports



Méthodes pédagogiques

Apports théoriques, documents

Échanges en groupe entier et travaux de groupe autour de cas concrets

Cas pratiques

Évaluation des capacités acquises

Évaluation au cours des exercices pratiques réalisés lors de la formation

Autoévaluation des capacités en fin de formation





Autres informations

Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'iss de la formation par la Chambre d'agriculture de la Drôme.
Vous êtes en situation de handicap, [cliquez ici](#)

